

Republique Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Délibération n°20240530_02

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 46

Suppléants : 3

Pouvoirs : 6

= **VOTANTS : 55**

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ENFANCE/JEUNESSE : approbation des tarifs des séjours 2024
des accueils de loisirs communautaires**

Le jeudi 30 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/05/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MONTIGNAC-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy – PAPILAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain
- 2-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline
- 3-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

Pouvoirs :

- 1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
- 3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 4-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques
- 5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents : GEOFFRION Olivier - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ENFANCE/JEUNESSE : approbation des tarifs des séjours 2024 des accueils de loisirs communautaires

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 approuvant la mise en place de nouvelles conditions de facturation des services des accueils de loisirs communautaires, basées désormais sur le « taux d'effort » (tarifs variables selon les quotients familiaux des usagers),

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse informe que dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la communauté de communes propose aux enfants et adolescents des séjours durant l'été sur les centres de loisirs d'Aigre et de Vars.

Madame la Vice-Présidence rappelle que depuis le 1^{er} février 2023, les tarifs des 3 accueils de loisirs communautaires sont désormais harmonisés. Elle précise que le taux de satisfaction des familles est très bon tant sur la qualité des services proposés, que sur la fréquentation des services par les familles.

Elle rappelle que les tarifs sont modulés par rapport aux ressources des familles.

Madame la Vice-Présidente propose de fixer les tarifs des séjours organisés par nos accueils de loisirs.

Elle informe que cette année la collectivité a répondu à l'appel à projet de l'Etat sur le dispositif « colos apprenantes » qui permet aux familles de bénéficier d'une aide supplémentaire pour favoriser les départs en séjours. A titre d'information, les séjours de moins de 4 nuits n'y sont pas éligibles.

La grille tarifaire proposée prend en compte le dispositif national « Colo apprenante » qui permet à la collectivité organisatrice de séjours « éligibles » de bénéficier d'aides financières de l'État, permettant ainsi de minimiser le reste à charge pour les familles.

La Communauté de communes a eu confirmation qu'elle bénéficierait de l'aide pour les séjours proposés cet été (hors séjours de courte durée).

La proposition est la suivante :

PROPOSITION DE L'AIDE DE LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL					
Jusqu'à 534	534,01 à 580	580,01 à 1000	1000,01 à 1200	1200,01 à 1500	1500 et +
20€/jour	20€/jour	20€/jour	15€/jour	10€/jour	5€/jour

Séjours pour les 5-6 ans (3 jours / 2 nuits) :							
	Jusqu'à 534	534,01 à 580	580,01 à 1000	1000,01 à 1200	1200,01 à 1500	1500 et +	non alloc et hors cdc
Coût séjour / enfants	188,00	188,00	188,00	188,00	188,00	188,00	188,00
Tarif*	95,00 €	100,00 €	110,00 €	125,00 €	140,00 €	155,00 €	170,00 €
Séjours pour les 7-8 ans et 9/10 + ados Vars /Aigre (5 jours / 4 nuits)							
	Jusqu'à 534	534,01 à 580	580,01 à 1000	1000,01 à 1200	1200,01 à 1500	1500 et +	non alloc et hors cdc
Coût séjour / enfants	305,00	305,00	305,00	305,00	305,00	305,00	305,00
Tarif hors « colo apprenante »*	115,00 €	125,00 €	140,00 €	165,00 €	190,00 €	215,00 €	245,00 €
Tarif avec « colo apprenante »*	50,00 €	60,00 €	75,00 €	100,00 €	125,00 €	150,00 €	245,00 €

Séjours pour les Ados Vars (8 jours / 7 nuits)							
	jusqu'à 534	534,01 à 580	580,01 à 1000	1000,01 à 1200	1200,01 à 1500	1500 et +	non alloc et hors cdc
Coût séjour / enfants	480,00	480,00	480,00	480,00	480,00	480,00	480,00
Tarif hors « colo apprenante »*	115,00 €	130,00 €	155,00 €	195,00 €	235,00 €	270,00 €	315,00 €
Tarif avec « colo apprenante »*	80,00 €	96,00 €	120,00 €	160,00 €	200,00 €	240,00 €	315,00 €

*Le tarif est appliqué en déduction des aides de la Communauté de communes, de la CAF, du Département et de l'Etat (colo apprenante). Les aides publiques extérieures sont versés au gestionnaire du service.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20240530-20240530_02-DE
Reçu le 05/06/2024